

AVIS DE COURSE

Coupe Poulmarch' 15 Juin-16 Juin 2019 Bassin d'Arcachon, Plan d'eau d'Arès Club Nautique d'Arès 5C]

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux,

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux de la Classe 590.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Club Nautique d'Arès au plus tard le 15 Juin.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
590	20,00 €

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 15 Juin de 10h à 14h
- 5.2 Jauge et contrôles :
Samedi 15 Juin de 10h à 14h
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
15/06/19	15h30	590
16/06/19	15h30	

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : infos@cnares.fr

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront construits.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE o

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [4] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : rafraîchissements et collations.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Club Nautique d'Arès – Place Jean Moulin 33740 ARES – 05 56 60 05 37 – infos@cnares.fr.

ANNEXE ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)